

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

12/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

12/07/2024

Présents : 7

Votants : 9

**Séance du 18 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. LE GUEN, M. CROGUENNEC, M. LEFEBVRE.

Absents excusés : M. FAUCON, M. DELANOS, Mme GAILLARD, Mme VERDUN, Mme COUZI.

M. FAUCON a donné pouvoir à M. MIGNOT.

M. DELANOS a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Absent : M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération aide financière exceptionnelle à l'association Terres Vivantes en Normandie**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association Terres Vivantes en Normandie. L'association a pour projet d'organiser une manifestation en partenariat avec l'association « l'EPI » de Bouquetot le 6 octobre 2024. Cette manifestation sera sur le thème de « ma campagne festival rural ».

Monsieur le Maire propose de verser une aide de 670 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une aide exceptionnelle de 670€.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

12/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

12/07/2024

Présents : 7

Votants : 9

**Séance du 18 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. LE GUEN, M. CROGUENNEC, M. LEFEBVRE.

Absents excusés : M. FAUCON, M. DELANOS, Mme GAILLARD, Mme VERDUN, Mme COUZI.

M. FAUCON a donné pouvoir à M. MIGNOT.

M. DELANOS a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Absent : M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération aide exceptionnelle à l'UNSS pour le championnat de France d'athlétisme**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la demande de l'UNSS du Collège de Routot pour la participation de 2 collégiennes de Hauville au championnat de France d'athlétisme. Cette compétition s'est déroulée du 17 au 20 juin 2024 à Belfort. Le coût de revient est de 275 € par élève.

Monsieur le Maire propose de verser une aide à hauteur de 75 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une participation financière sous forme de subvention à l'UNSS d'un montant de 75 € par enfant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

12/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

12/07/2024

Présents : 7

Votants : 9

**Séance du 18 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. LE GUEN, M. CROGUENNEC, M. LEFEBVRE.

Absents excusés : M. FAUCON, M. DELANOS, Mme GAILLARD, Mme VERDUN, Mme COUZI.

M. FAUCON a donné pouvoir à M. MIGNOT.

M. DELANOS a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Absent : M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération aide exceptionnelle formation BAFA**

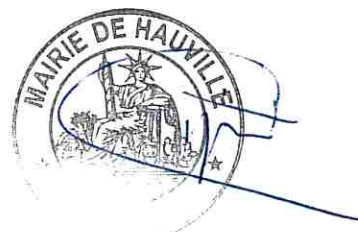
Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la demande d'une famille de Hauville pour une formation de préparation au BAFA pour leur fille en seconde. Le coût de cette formation est de 589 €.

Monsieur le Maire propose de verser une aide à cette famille à hauteur de 75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une participation financière sous forme de subvention à la famille d'un montant de 75 €.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

12/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

12/07/2024

Présents : 7

Votants : 9

**Séance du 18 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. LE GUEN, M. CROGUENNEC, M. LEFEBVRE.

Absents excusés : M. FAUCON, M. DELANOS, Mme GAILLARD, Mme VERDUN, Mme COUZI.

M. FAUCON a donné pouvoir à M. MIGNOT.

M. DELANOS a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Absent : M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération aide exceptionnelle stage sportif Morzine**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des parents d'une lycéenne scolarisée au lycée générale et technologique Jacques Prévert à Pont-Audemer qui a participé à un séjour sportif à Morzine au mois de juin 2024. Ce stage de 5 jours a pour but la découverte d'activités sportives nouvelles mais également l'apprentissage de la vie en communauté.

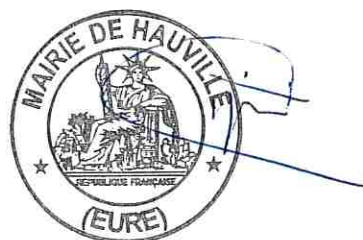
La participation financière demandée aux parents est de 330 €.

Monsieur le Maire propose de verser une aide à cette famille à hauteur de 75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une participation financière sous forme de subventions à cette famille hauvillaise d'un montant de 75€.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

12/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

12/07/2024

Présents : 7

Votants : 9

**Séance du 18 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. LE GUEN, M. CROGUENNEC, M. LEFEBVRE.

Absents excusés : M. FAUCON, M. DELANOS, Mme GAILLARD, Mme VERDUN, Mme COUZI.

M. FAUCON a donné pouvoir à M. MIGNOT.

M. DELANOS a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Absent : M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux communaux liés au fonctionnement des accueils de loisirs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 2 avril 2024 de la communauté de communes Roumois Seine, il a été décidé de fixer une participation communautaire pour la prise en charge des fluides et des charges des biens communaux à hauteur de 0,21 €/heure de présence réelle par enfant pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux communaux liés au fonctionnement des accueils de loisirs avec la communauté de communes Roumois Seine.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

12/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Date d'affichage :

12/07/2024

Présents : 7

Votants : 9

**Séance du 18 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. LE GUEN, M. CROGUENEC, M. LEFEBVRE.

Absents excusés : M. FAUCON, M. DELANOS, Mme GAILLARD, Mme VERDUN, Mme COUZI.

M. FAUCON a donné pouvoir à M. MIGNOT.

M. DELANOS a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Absent : M. TALEB.

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet :**

**Délibération validation du projet de révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réglementation relative à la lutte contre le bruit a pour objectif de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer une gêne excessive aux personnes exposées et de nuire à leur santé.

L'article L.571-10 du code de l'environnement traduit cette volonté en imposant l'établissement d'un classement sonore de ces voies en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Dans le département de l'Eure le classement sonore des infrastructures de transports terrestres, compte tenu de son ancienneté, doit être révisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le projet de révision de classement sonore.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au Registre

